

CHARTE DES CONSORTIUMS D'EXPERTISE SCIENTIFIQUE

Les Consortiiums d'Expertise Scientifique (CES) du pôle ODATIS regroupent des experts qui visent à recenser les besoins de la communauté en termes de gestion de bases de données thématiques, de produits à valeur ajoutée ou des **méthodes innovantes de mobilisation des données satellitaires, aéroportées et *in situ*** sur des problématiques propres aux sciences marines.

Les CES ODATIS :

- Mettent en réseau et fédèrent les experts scientifiques au niveau national, voire international,
- Recueillent les besoins de la communauté des sciences marines,
- Contribuent aux choix des outils, des méthodes de traitement et d'élaboration de produits,
- Établissent des recommandations aux instances d'ODATIS pour instruction.

L'objet d'un CES doit **répondre à un besoin identifié de la communauté marine ou aux interfaces avec les autres pôles de l'IR Data Terra**. Le **contexte** national/international doit être décrit, en préalable à la définition du besoin, des **objectifs et des actions** envisagées. Un CES doit être animé par un ou deux experts référents, assistés par des responsables de groupes de travail (GT), le cas échéant. La durée d'un CES dépend des actions prévues, au minimum de 2 ans. Les propositions de CES seront présentées au Conseil Scientifique (CS) d'ODATIS pour avis. Une fois actée, l'activité de chaque CES sera évaluée une fois par an par le CS.

Le pôle ODATIS met à disposition des pages dédiées à chaque CES pour en présenter les objectifs et les actions (atelier). ODATIS contribuera à l'organisation d'ateliers qui pourront se dérouler en visio-conférence de préférence. Le financement de réunions en présentiel sera évalué au cas par cas.

Les CES s'engagent à communiquer sur les ateliers (annonce, ordre du jour, présentations, relevé d'actions) et sur les produits issus du CES.